

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE –LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,
Sylvie TIRLOY, Corinne SCHERPEREEL, Virginie OLIVIER,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Johann GRUSON, Mustafa GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Monsieur Dominique LEGRAND, Président

Madame : Coralie VICO, pouvoir à Madame Marie-Thérèse CROQUETTE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Vincent FIORILE

Etaient absents : -

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/R/2023/01/01

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

DELIBERATION N°CCAS/R/2023/01/01

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
21 NOVEMBRE 2022**

Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-Président, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,
Boumediene MIMOUN**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-deux, le 21 novembre à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,
Sylvie TIRLOY, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREEL

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Monsieur Dominique LEGRAND, Président

Grégory DEKONINCK, pouvoir donné à Sylvie TIRLOY,

Etaient absents : Christine LAURENT, Vincent FIORILE, Virginie OLIVIER

En présence de Madame BOISON, Directrice.

Madame Corinne SCHERPEREEL est installée au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission de Monsieur Stanislas AUGEM et conformément à l'ordre des candidatures figurant dans la délibération du Conseil Municipal 2021/5/68 du 29 novembre 2021 :

Monsieur Dominique LEGRAND, Président, salue Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration et souhaite la bienvenue à Madame SCHERPEREEL. Il salue également particulièrement Madame Isabelle BOISON, dont ce sera le dernier Conseil d'Administration avant un départ en retraite mérité, après quarante-deux années de services dans la fonction publique, sur des postes spécifiques.

Monsieur le Président souligne également les difficultés auxquelles nous allons tous devoir faire face durant ces mois compliqués, voire ces années, périodes durant lesquelles l'accompagnement social sera d'autant plus important et nécessaire.

Il rappelle que la Ville et le CCAS devront faire face à deux inconnues :

- L'évolution des tarifs des fluides puisque la Commune ne bénéficie pas de bouclier tarifaire
- L'augmentation du prix des matières premières (40 % pour les fenêtres, 75 % sur le papier...)

Il souligne également que notre mission est malgré tout d'accompagner les personnes en difficulté, et qu'il faudra prendre chaque dossier individuellement et créer de nouveaux accompagnements qui ne doivent pas être uniquement financiers. Il remercie d'ailleurs les administrateurs et les partenaires, ainsi que les agents du CCAS, pour le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui.

Au départ de Monsieur LEGRAND, Monsieur MIMOUN, Vice-Président, remercie à son tour Madame Isabelle BOISON pour son engagement auprès des Elus et sa technicité.

Après avoir fait l'appel et vérifié le quorum, Monsieur Boumédiene MIMOUN propose de procéder à la présentation et au vote des délibérations figurant à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°CCAS/R/2022/6/22

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-Président, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, le compte rendu de la séance du 21 novembre 2022

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
 APPROUVE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°CCAS/R/2022/7/25

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Boumédiene MIMOUN, vice-Président informe les administrateurs du fait que Madame la Trésorière de Saint André lui a fait savoir qu'elle n'avait pu recouvrer les titres repris ci-dessous détaillés dans un état :

Nombre de pièces	Motif de la non-valeur	Montants à recouvrer
3	<ul style="list-style-type: none"> • Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite concernant le service de repas à domicile • Certificat d'irrecouvrabilité concernant la dette d'un usager des repas à domicile • Bénéficiaire de repas à domicile décédé 	<p>3,25€</p> <p>5,98€</p> <p>95,68€</p>



	TOTAL	104,91 €

Monsieur Boumédiene MIMOUN demande donc à ses collègues de statuer sur l'admission en non-valeur d'un montant total de 104,91€.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de l'établissement, au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
 APPROUVE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2022/7/26
 BUDGET PRIMITIF 2022 – DM 2**

Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale rappelle à ses collègues le vote du budget primitif 2022, le 4 avril 2022 et le vote du Budget supplémentaire le 27 juin 2022,

Il leur demande de bien vouloir l'autoriser à effectuer les modifications suivantes sur ce budget afin de permettre un bon fonctionnement des services du CCAS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Imputation	chapitre	Objet	Dépenses dm 2	Dépenses dm 2
6541-612	65	Admission en non-valeur		+ 104,91 €
611-612	011	Prestation de service		+ 5.600,00 €
6817-63	68	Provision pour créances douteuses		+ 50,00 €
60642-01	011	Fournitures administratives	- 300,00 €	
6532-01	65	Frais de mission	- 600,00 €	
6535-01	65	Formation	- 1.000,00 €	
60623-02	011	Alimentation	- 300,00 €	
60632-02	011	Fournitures de petit équipement	- 1.650,00 €	
614-02	011	Charges locatives de copropriété	- 280,00 €	
6168-02	011	Prime d'assurances autres	- 80,00 €	
6561-63	65	Secours d'urgence	- 1.494,91 €	
6232-02	011	Fêtes et cérémonies	- 50,00€	
6156-01	011	Maintenance	- 2.304,00€	
6518-02	011	Hébergement ELISSAR		+ 2.304,00€
TOTAL GENERAL			- 8.058,91 €	+ 8.058,91 €

En conséquence de quoi, Monsieur le vice-président propose à ses collègues la décision modificative n°2 du budget 2022 dont les éléments sont repris dans le tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APPROUVE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2022/7/27
TARIFS DES REPAS A DOMICILE**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs que des repas à domicile sont servis aux personnes âgées qui en font la demande ; ce service est géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle également que le prix actuel est fixé à 6,05€ selon la délibération CCAS/R/2022/1/08 du Conseil d'Administration du CCAS en date 24 janvier 2022.

Au regard de la hausse du prix du repas facturé par le prestataire à compter du 1^{er} juillet dernier, il propose au conseil d'administration de se prononcer sur la révision du prix du repas à domicile en fixant, à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du repas à 6,20 €, soit une augmentation de 2,48 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APPROUVE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2022/7/28
CHEQUES ILEO – CONVENTION ILEO/BAILLEURS SOCIAUX/CCAS DE MARQUETTE
LEZ LILLE AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs la délibération CCAS/R/2016/4/18 du 14 décembre 2016 par laquelle le Conseil d'Administration a autorisé un partenariat avec ILEO afin d'assurer l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir les conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité ; ce partenariat avait également pour objectif d'éviter les situations de non-paiements des factures d'eau, dont certaines avaient pour cause la situation de précarité des foyers concernés.

Il précise également que, conformément aux principes édictés à cette occasion, le chèque eau n'est ni une prestation ni un droit, ni un complément de ressource, il n'a pas non plus vocation à se substituer au droit commun ; le chèque eau doit permettre à l'abonné un maintien en situation de paiement et s'intègre dans un plan d'aide globale et à ce titre nécessite une analyse globale de la situation de l'abonné : c'est pourquoi la MEL avait souhaité sa distribution par les CCAS.

Monsieur MIMOUN informe les membres du Conseil d'Administration que ce partenariat a évolué depuis 2016 et que désormais les Bailleurs sociaux peuvent faire bénéficier leurs locataires bénéficiant d'un compte de provision de charges ; à ce titre, une convention tripartite entre ILEO, les bailleurs sociaux et les CCAS est proposée sur chacun des territoires de la MEL. Elle fixe les objectifs de la convention et du partenariat, son champ d'action, les engagements de chacun des partenaires (cf. document annexé).

Eu égard à ces éléments, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer le projet convention ci-annexée avec chacun des bailleurs sociaux qui a intégré ou qui intégrera le dispositif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APPROUVE A L'UNANIMITE

POINT N° CCAS/2022/07/05

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie les 30 septembre et 28 octobre 2022.

- **Commission permanente du 30 septembre 2022**

DELIBERATION CCAS/I/2022/09/09

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumédiene MIMOUN, la Commission Permanente réunie le 30 septembre 2022 a étudié 7 dossiers et décidé d'attribuer :

- 120,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,
- 170,00 Euros d'aides financières exceptionnelles (loyers)
- 220,00 euros d'aide financière sous forme de chèques ILEO

La commission a également décidé de rejeter 2 dossiers.

Etaient présents : Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-Président
Mesdames Michèle GUILBERT, Marie-Thérèse CROQUETTE,
Joëlle DARCHICOURT
Messieurs Grégory DECONINCK, Jacques DEREMETZ, Mustapha GHARNAOUT

- **Commission permanente du 28 octobre 2022**

DELIBERATION CCAS/I/2022/10/10

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumédiene MIMOUN la Commission Permanente réunie le 28 octobre 2022 a étudié 9 dossiers et décidé d'attribuer :

- 150,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,
- 90,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multi-services
- 605,09 Euros d'aides financières exceptionnelles (loyers, cantine et ENGIE)

La commission a également décidé d'ajourner 3 dossiers et d'en rejeter 1.

Etaient présents : Monsieur Boumédiene MIMOUN, Vice-Président
Mesdames Michèle GUILBERT, Joëlle DARCHICOURT
Grégory DECONINCK, Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PREND ACTE

Est évoquée ensuite la situation de l'un de nos administrés ayant fait preuve d'incivilités à l'Accueil du CCAS et qui souhaite à nouveau instruire un dossier d'aide facultative auprès du Pôle Social. En application du règlement intérieur, son cas est présenté devant les membres du

Conseil d'Administration, qui décident, pour l'instant, de suspendre les droits de cette personne.

Est également évoquée devant les membres du Conseil d'Administration la demande faite par Marquette Solidarité de pouvoir voir leurs bénéficiaires recevoir également un colis pour les fêtes de Noël, au même titre que les bénéficiaires des Restos du Cœur. Pour l'instant, le nombre de bénéficiaires n'étant pas connu, le Conseil d'Administration statuera sur cette demande par la suite, et ce, en fonction du budget disponible.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Vice-Président rappelle les prochaines festivités de Noël : le goûter de Noël, la distribution des colis aux bénéficiaires des Restos du Cœur, ainsi que la distribution des Colis aux Aînés.

La date du 16 janvier 2023, à 18 h. est actée pour réunir le prochain conseil d'administration

La séance est levée à 18 heures 55

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président
Mesdames : Marie Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,
Sylvie TIRLOY, Corinne SCHERPEREEL, Virginie OLIVIER,
Messieurs : Jacques DEREMETZ, Johann GRUSON, Mustafa GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Monsieur : Dominique LEGRAND, Président
Madame : Coralie VICO, pouvoir à Madame Marie-Thérèse CROQUETTE
Messieurs : Grégory DEKONINCK, Vincent FIORILE

Etaient absents : -

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/01/02
MULTIGESTION – MANDAT DE VENTE – AUTORISATION**

Vu l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 123-6 du Code de l'Action sociale et des familles,

Considérant que le CCAS était propriétaire depuis la fin des années 80 d'une dizaine de sites en parts en multipropriété et que neuf de ces sites ont déjà fait l'objet d'une vente ou d'une liquidation ; qu'à ce jour, le CCAS ne demeure plus propriétaire que de parts au sein de la SCI REBERTY LES MENUIRES correspondantes :

- au studio n° 309 pour la première quinzaine d'août
- au studio n° 311 pour la première quinzaine d'août
- à un trois pièces (1 chambre + 1 cabine) pour la deuxième quinzaine de juin.

Considérant qu'en sa qualité de propriétaire de ces parts, le Centre Communal d'Action Sociale doit s'acquitter, annuellement, de charges de copropriété et de frais de gestion, dont le coût s'est élevé à 364 € en 2022.

Eu égard au fait que ces sites et ces typologies de logement ont perdu de leur attractivité d'une part, et au montant des charges annuelles de copropriété et de frais de gestion d'autre part, Monsieur Boumédiène MIMOUN, Vice-Président de l'établissement, propose aux membres du Conseil d'Administration de mandater Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale en vue de prendre toutes les dispositions afin de signer un mandat de vente de ces biens et de mener à terme, dans les meilleures conditions possibles, cette transaction immobilière.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,
Boumediene MIMOUN**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,
Sylvie TIRLOY, Corinne SCHERPEREEL, Virginie OLIVIER,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Johann GRUSON, Mustafa GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Monsieur Dominique LEGRAND, Président

Madame : Coralie VICO, pouvoir à Madame Marie-Thérèse CROQUETTE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Vincent FIORILE

Etaient absents : -

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/2023/I/01/01

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

POINT N° CCAS/2023/I/01/01

**OBJET : ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE DES MOIS DE NOVEMBRE ET
DECEMBRE 2022**

Monsieur Boumédiène MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie les 25 novembre et 14 décembre 2022.

• **Commission permanente du 25 novembre 2022**

DELIBERATION CCAS/I/2022/11/11

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumédiène MIMOUN, la Commission Permanente réunie le 25 novembre 2022 a étudié 11 dossiers et décidé d'attribuer :

- **300,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **60 Euros d'aide financière exceptionnelle sous forme de chèques multi services,**
- **611.15 Euros d'aide financière exceptionnelle (loyers et cantines)**

La commission a également décidé d'ajourner un dossier et d'en rejeter deux.

Etaient présents : Monsieur Boumédiène MIMOUN, Vice-Président
Mesdames Michèle GUILBERT, Marie-Thérèse CROQUETTE,
Joëlle DARCHICOURT
Messieurs Grégory DECONINCK, Mustapha GHARNAOUT

• **Commission permanente du 14 décembre 2022**

DELIBERATION CCAS/I/2022/12/12

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Madame Michèle GUILBERT, la Commission Permanente réunie le 14 décembre 2022 a étudié 10 dossiers et décidé d'attribuer :

- **420,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **200,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multi services**
- **790.77 Euros d'aide financière exceptionnelle (loyers, cantine et ENGIE)**

La commission a également décidé de rejeter un dossier

Etaient présents : Madame Michèle GUILBERT
Monsieur Grégory DECONINCK

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PREND ACTE**

La date du 27 février 2023, à 18 h est actée pour réunir le prochain Conseil d'Administration.

La séance est levée à 19h00.

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,
Boumediène MIMOUN**